

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Délibération

N° 19.185.4

En exercice 37

Présents 25

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention 0

POLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE – SERVICE CULTURE PATRIMOINE ASSOCIATIONS SPORTS

**SAISON CULTURELLE 2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA
DOMITIENNE – DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION
OCCITANIE**

Date de la convocation : 12/09/2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le 18 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), madame Géraldine ESCANDE-COLIN (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard FABRE (représenté par madame Odile CORBIERE), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Didier CAYLA), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Pierre CROS, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE, madame Martine SIGNOUREL.

Secrétaire de séance : monsieur Christian SEGUY.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_18

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Saison culturelle 2020 de la Communauté de communes La Domitienne – Demande de subvention à la Région Occitanie

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les arrêtés du préfet de Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées du 3 juin 2016, portant renouvellement des Licences d'Entrepreneur de Spectacles n° 2-1065115 Producteur de spectacles et n° 3-1065514 Diffuseur de spectacles ;

Vu la délibération n° 18.226.4 du 19 décembre 2018 du Conseil communautaire portant sur le renouvellement des Licences n°2 et n°3 d'entrepreneur du spectacle vivant ;

Vu l'avis favorable de la commission culture du 16 mai 2019 de relancer une Saison culturelle intercommunale en 2020 ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne anime des politiques culturelles intercommunales depuis près de vingt ans sur son territoire, et que, dans ce cadre, elle organise et diffuse des animations, du spectacle vivant, et soutient les acteurs culturels locaux ;

Considérant que, dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, la Communauté de communes La Domitienne prévoit de poursuivre l'organisation d'une Saison culturelle intercommunale en 2020 ;

Considérant que la Région Occitanie s'inscrit dans une démarche d'accompagnement et de financement dans sa *Stratégie 2018-2021 culture & patrimoine* ;

Considérant qu'une subvention régionale d'un montant de 5000 euros nous a été accordée pour le programme culturel 2019 ;

Considérant, en conséquence, qu'il est opportun de solliciter, l'octroi d'une subvention auprès de la Région Occitanie, en vue de sa participation à la réussite de la Saison culturelle 2020 ; et que la demande de subvention porte sur le soutien financier le plus important possible ;

Considérant qu'il conviendra, dans l'hypothèse de l'octroi de cette subvention, de proposer son inscription au budget 2020 ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CASTAN, 3^{ème} vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. SOLLICITE l'octroi d'une subvention la plus importante possible auprès de la Région Occitanie, pour déployer une programmation artistique et culturelle de qualité dans le cadre de la Saison culturelle intercommunale rappelée ci-avant.

II. PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020 au chapitre prévu à cet effet.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télerecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARAËP



REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_18

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_18